Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inauguration du contournement routier et ferroviaire de Bière

La Commune, le Canton, la Confédération et la compagnie du Bière-Apples-Morges inaugurent cet après-midi la route de contournement et la voie du BAM desservant la place d'armes. Cette double réalisation vise à décharger le village de Bière du trafic militaire et civil, notamment des camions transportant les graviers.

Depuis longtemps, l'Etat de Vaud et la commune de Bière recherchaient une solution au problème du trafic des blindés dans la région. L'augmentation sensible de la circulation de ces véhicules, les risques d'accidents et les nuisances ont motivé l'Etat de Vaud et la Commune de prendre contact avec le Département militaire fédéral déjà au début des années 70. Parmi les nombreuses variantes étudiées, la solution retenue consiste à construire une voie de raccordement ferroviaire desservant la place d'armes ainsi qu'une route de détournement de la localité avec une liaison aboutissant dans le périmètre militaire.

Le nouveau contournement part du giratoire sur la route Bière-Ballens et rejoint le tracé de la route Bière-St-Livres à la hauteur du hameau de la Taillaz. Il comprend deux tronçons de 750 m, l'un nouveau et l'autre corrigé, ainsi qu'un raccordement de 300 m, construit pour le compte de la Confédération; celui-ci franchit l'Aubonne par un pont et aboutit dans la zone de l'école de conduite de la place d'armes. Ce contournement vise également à améliorer l'axe Jura-Léman et à décharger le village de Bière du trafic lourd lié à l'exploitation des gravières du Pied du Jura.

La nouvelle voie industrielle du BAM, longue de 2 km, quitte la voie existante environ 1,3 km avant Bière, traverse le contournement par un passage à niveau et franchit l'Aubonne par le même pont que la route. La gare "Bière-Casernes" est implantée dans une boucle de la route de l'école de conduite de la place d'armes. Cette voie industrielle du BAM longe la route sur près d'un kilomètre, limitant ainsi les emprises sur les terres agricoles. Elle est protégée par un bloc de ligne qui empêche deux trains de circuler simultanément sur le nouveau tronçon.

Pour réaliser ce projet, il a été nécessaire de trouver des arrangements avec les divers propriétaires des terrains. Les travaux d'améliorations foncières ont permis de procéder à des échanges et des regroupements de parcelles.

Ces travaux ont été devisés à 28 millions de francs, répartis entre la Confédération (23,7 mios) et l'Etat de Vaud (4,3 mios); le Grand Conseil avait accordé un crédit en mars 1991. Le Service des routes et des autoroutes de l'Etat de Vaud a dirigé ce chantier qui a duré trois ans et demi. Les deux évitements sont en service depuis quelques mois et leur utilité est prouvée par les comptages du trafic journalier moyen.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 octobre 1997

M. Jean-Paul Bruand, ingénieur au Service des routes et des autoroutes, (021/316 70 81 ou 079/212 23 03. Un plan est disponible auprès du DTPAT, (021/316 70 11